

Communiqué de la CGT Finances publiques 35

Résultats de la commission d'enquête du Sénat sur *l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques*

Le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur *l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques* a été publié le 17 mars .

A quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, cette question du recours à des cabinets privés est devenue une véritable épine dans le pied du gouvernement. Le rapport évoque *«le phénomène tentaculaire de leur présence dans la sphère publique»*.

La publication de ce rapport a contraint le gouvernement à organiser le 30 mars à Bercy une conférence de presse en présence de la ministre de la fonction publique Mme Amélie de Montchalin (ex cadre supérieure de chez Elf, Danone, Coca-Cola, BNP et AXA) et dont le mentor est Denis Kessler, qui déclarait : *«Le modèle social français est le pur produit du conseil national de la résistance [...] Il est grand temps de le réformer. [...] La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception.*

Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance».

Le ministre du budget, M Dussopt, participait également à cette conférence de presse, porteur de la loi dite de transformation de la Fonction publique de 2019, qui dynamite le statut et organise le recours massif à la contractualisation dans les administrations. A cela rien d'étonnant, le recours de ce gouvernement aux cabinets privés d'audits, qui avait déjà commencé avec les gouvernements précédents, révèle une véritable addiction, qui ne se limite pas à Mac Kinsey et au ministère de la santé pour la campagne vaccinale, ou à l'éducation nationale pour des rapports creux sur le métier d'enseignant, ou encore à des rapports sur la réforme des retraites, eux-mêmes sous traités à d'autres cabinets.

On constate que nombre de ces rapports n'ont souvent servi à rien, sauf à ratiboiser encore les finances publiques au profit de ces cabinets,

dans lesquels on retrouve des acteurs publics, comme M Thierry Breton, ancien ministre des Finances et actuel commissaire européen à la concurrence, également ex dirigeant d'ATOS, cabinet informatique très régulièrement sollicité par la DGFIP (cf le rapport du Sénat- Atos qui lui a servi par ailleurs de très larges dividendes).

Alors pourquoi cette conférence de presse du 30 mars avec M Dussopt et pourquoi à Bercy ?

L'avantage du recours à tels audits est simple, on connaît par avance le résultat: à l'hôpital, ce sont fermetures de lits, privatisations, externalisations, rationalisations, suppressions d'emplois publics etc

Caroline Michel-Aguirre et Matthieu Aron, grands reporters qui ont publié le livre *les infiltrés*, et qui n'ont rien d'affreux bolchéviques, précisent : *«Derrière le mot de conseil, il y a une influence politique. Décider de faire des économies dans tel ou tel secteur ou de réorganiser une administration, c'est aussi une manière de faire de la politique».*

Même chose pour ce qui est de l'informatique, avec ces cabinets.

«C'est un rôle considérable aujourd'hui. Surtout quand on sait que toute la transformation publique va passer par une numérisation de l'État».

Évidemment, le recours à de tels audits à un coût faramineux pour les finances de l'État, on est aux alentours de 3 milliards d'euros par an, mais il est également intéressant de constater que le ministère des finances est l'un des plus gros consommateurs de ces fameux

audits, évidemment pour la sphère informatique (Cap Gemini, Atos ...), mais également dans tous les domaines, y compris les plus incongrus.

Voilà qui a le mérite de nous parler à la DGFIP, un exemple: un rapport commandé par le ministère de finances au fumeux cabinet Mac Kinsey intitulé *Rationalisation des achats des opérateurs publics pour 18 294 000 € HT*, ou citons l'audit sur *"l'Évaluation annuelle des cadres supérieurs de la fonction publique."* N'est-ce pas à se demander à quoi sert notre haute fonction publique ?

A noter que les sommes engagées sont colossales, et il y a des centaines d'audits commandés par Bercy pour des centaines de millions d'euros. Le tout est disponible en ligne, sur le site du Sénat, c'est édifiant !

Ce recours est d'autant plus facilité par la loi Dussopt de 2019, qui encourage le recours aux partenariats privés. Ainsi, les mêmes qui exigent des fermetures de lits ou de travailler jusqu'à 65 ans, de fusionner tel ou tel service et de réduire les effectifs, se font payer sur des fonds publics, en moyenne 2168 euros par jour et par auditeur !!! C'est dans le rapport, cherchez l'erreur !!!

Lors du CTL du 30 mars, le directeur expliquait que nos partenaires étaient ravis de nos excellents résultats. C'est incontestable: nos partenaires les banques sont satisfaits, il suffit de regarder les montants des commissions bancaires versées par notre direction dans les documents du budget à l'ordre du jour du CTL du 7 avril, nos partenaires les notaires

pour lesquels on externalise nos missions et qu'on rémunère largement à ce titre avec les expérimentations au GPP et au SPF, nos partenaires les GAFA comme Google, avec l'expérimentation *Foncier innovant*, qui a vocation à privatiser la mission cadastrale, nos partenaires les buralistes, qui font désormais office de trésor public avec le terminal de la Française des jeux.

Les cabinets d'audits, qui ont proposé toutes ces privatisations mises en place avec zèle par le gouvernement et grassement rémunérés, doivent être également être très satisfaits. Quant au service public, avec la limitation drastique des accès à l'accueil pour les particuliers, ainsi que pour les professionnels, c'est une autre affaire. La DGFIP n'a pas dû hésiter à rémunérer largement un ou plusieurs cabinets privés pour lui expliquer comment «*désintoxiquer les usagers de l'accueil*», comme prônaient aussi messieurs Bonnet et Catanèse, dans leur rapport sur l'accueil des particuliers en juillet 2020, et comment profiter de l'épidémie de Covid pour accélérer ce mouvement. Qui peut affirmer que ce rapport n'a pas fait l'objet du recours à un tel cabinet ?

La DG et des directions locales parlent désormais de «collaborateurs», comme on dit en mode start-up, nous parlons plus volontiers des agents de notre côté. C'est vrai, ils sont eux assez peu satisfaits. Ceci est d'ailleurs confirmé par les enquêtes que Bercy commande régulièrement aux

instituts de sondage privés : sur le plan de leurs conditions de travail, leur sentiment d'être écrasés par les restructurations incessantes du réseau, NRP, démétropolisation, la mobilité forcée qui l'accompagne, la perte de qualité du travail et d'autonomie dans l'exercice des missions, la liquidation de leur statut et de leurs droits et garanties, la perte de sens au travail, avec un service public limité à un mode ultra-numérisé et «low-cost».

Force est de constater que notre enthousiasme n'est pas aussi délirant que celui des cabinets d'audits privés qui se gavent sur notre dos et celui des contribuables.

Et c'est vrai aussi sur le plan des rémunérations, qui ne sont pas les moins importantes en matière de reconnaissance. Certes on rabâche aux agents qu'ils sont les acteurs de la réussite insolente de la DGFIP, mais ils n'en voient jamais la concrétisation, sauf dans les beaux discours de M Lemaire, de M Dussopt, de M Fournel, ou dans des supers messages de toutes les couleurs sur Ulysse 35.

Lors du CTL du 30 mars, dans le point sur le Centre de Gestion financière, la direction s'est félicitée de «*gagner des parts de marché*» sur le dos du rectorat et de la préfecture. Le raisonnement est le même avec le transfert d'une partie des missions des Douanes.

Voilà une curieuse conception du service public républicain, qui consiste à mettre en concurrence les administrations entre elles et à les

encourager à se dépeçer mutuellement. Ce dépeçage en règle s'exerce également en interne avec la création du SAPF de Redon ou du CGR de Fougères, ou encore avec les SIE qui sont mis à contribution pour les missions transférées à Cahors et Lannion.

Cette liquidation en règle du service public est également subie par les usagers, n'en déplaise à certaines enquêtes d'opinions, qui reflètent également ce recours au privé pour avoir des résultats conformes à ceux fixés en fonction d'indicateurs bien ciblés, et qui ne reflètent les résultats que de la partie que l'on souhaite visible. Il ne s'agit que d'outils de communication, en d'autres termes de la com', ce que fait la DGFIP sur Ulysse et la DRFiP 35 sur Ulysse 35 ...

Entre la prime *one-shot* de fin 2021 à 250 euros maximum et la promesse d'une augmentation du point d'indice, les agents sont pour le moins

dubitatifs. Certains agents ont même subi au final une perte pécuniaire.

Un exemple: pour un agent en famille monoparentale avec un enfant à charge, la déclaration auprès de la CAF de la prime de 250 euros aboutit à une perte de 518 euros en prestation CAF sur 3 mois, soit une perte sèche de 268 euros .

L'inflation est bien là, alors pourquoi ne pas ouvrir immédiatement des négociations avec les fédérations syndicales de fonctionnaires sur la revalorisation du point d'indice, fédérations qui l'ont demandé depuis longtemps.

L'ensemble de ces éléments ont été rapportés au DRFiP 35 lors du CTL du 7 avril avec des questions précises sur l'implication de la DGFIP dans le recours aux cabinets d'audits privés. Il n'a pas souhaité y répondre.

Rennes, le 19 avril 2022